

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN**

### **Session du 2 et 3 mars 2024 à PARIS**

**Pour vous présenter à l'examen vous devez être membre de l'Union Pro Qi Gong, soyez à jour de votre cotisation.**

#### **Candidatures**

- Si vous êtes élève d'une école agréée vous devez avoir l'accord écrit du directeur pédagogique de votre école.
- Dans les autres cas, il s'agit d'une candidature libre, la Commission Technique examinera la possibilité d'inscription à l'examen, vous devez envoyer : une lettre de motivation, une présentation détaillée de votre parcours en Qi Gong en joignant les pièces justificatives et un curriculum vitae (CV).

#### **Pièces à joindre lors de votre inscription au plus tard le 26 janvier 2024**

- Une présentation du parcours en ce qui concerne la formation et la pratique des arts énergétiques d'origine Chinoise.
- Un descriptif de l'expérience acquise en tant qu'animateur de séances de Qi Gong : public, structures, méthodes enseignées, etc. Tout ce qui pourra éclairer le jury concernant l'expérience pédagogique acquise.
- La vidéo d'une séance d'enseignement animée par le candidat qui permettra aux membres du jury d'observer et d'analyser, du moins en partie, les aptitudes pédagogiques du candidat. Une vidéo d'une dizaine de minutes suffira.
- Une copie du certificat de formation aux premiers secours PSC1.
- Une liste des trois méthodes dont l'une sera à démontrer devant le jury. Pour chacune des méthodes, le candidat indiquera le nom des mouvements, les origines de la méthode ainsi que ses spécificités.
- Les candidats qui souhaitent obtenir l'équivalence de l'ATT2 de la FAEMC devront, en outre, fournir la fiche descriptive d'une 4<sup>ème</sup> méthode sur un document dédié.
- Le formulaire suivant renseigné

#### **Montant des frais d'examen**

- Le montant des frais d'examen est de 120 € à régler par virement sur le compte de l'Union Pro Qi Gong IBAN : FR76 1027 8079 4900 0204 5210 123 en précisant impérativement dans l'objet du virement : EXAMEN OCTOBRE ainsi que vos NOM et PRENOM.
- Si vous présentez une ou des UV non obtenues lors d'un précédent passage, le montant est de 40 € par UV.
- En cas de désistement signifié par mail au secrétariat au moins 15 jours avant la date de l'examen, vous aurez un avoir du montant versé, à valoir sur les deux sessions suivantes. Au-delà, vous devrez de nouveau payer les droits d'inscription.
- Il n'y aura pas de remboursement sauf en cas de force majeure justifié.

## Formulaire d'inscription

**Votre nom et votre prénom :**

**Votre date de naissance :** / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /

**Téléphone :**

**Courriel :**

**Vous êtes membre de l'Union Pro Qi Gong en tant que :**  enseignant  élève

**Vous présentez l'examen en tant que :**

Élève d'une école agréée, ou en demande d'agrément - nom de l'école :

Candidat libre

**Présentez-vous l'examen pour la première fois ? :**

**Si NON, à quelle date avez-vous déjà présenté l'examen ? :**

**Dans ce cas, quelle(s) UV(s) présentez vous ?**